

Le monde est beau



Vol seulement ATHÈNES

Départs de Montréal



Montréal - Athènes Aller-retour

Départs : 15, 22 et 29 avril 2012
Retours : 23, 30 avril, 7 et 14 mai

869\$

Taxes incluses

Pour plus de détails, communiquez avec :



VOUS PLANIFIEZ UN
VOYAGE EN EUROPE ?
Choisissez Air Transat!

- Plus de **150 vols directs** par semaine à partir de 8 villes de départ canadiennes
- Partez **vers une ville** et **revenez d'une autre** sans frais supplémentaires
- **Classe Club** pour profiter d'un confort supérieur et de privilèges exclusifs
- Économies sur les frais d'excédent de bagages grâce à **Kiloflex**
- Service de qualité en classe Économie, incluant un choix de **repas chauds** accompagnés de **vin**
- Expérience optimisée grâce à **Option Plus** d'Air Transat
- Plus de **600 destinations vacances** mises à votre disposition par Vacances Transat
- De l'aéroport à destination, voyager en famille est un jeu d'enfant grâce aux avantages du **Club enfants Air Transat**.
- Débutez votre vol à la maison grâce au service de **présélection en ligne, choix de siège et de repas, et achat hors taxe.***

*Service de choix de repas en ligne offert aux passagers qui voyagent en classe Club.



Départs de Montréal. Prix par personne en classe W. Prix valide pour les nouvelles réservations individuelles effectuées à compter du 17 octobre 2011. Taxes, DPSTA, frais aéroportuaires, assurances et surcharge de carburant, si applicables, sont inclus. Vols effectués sur les ailes d'Air Transat. Offre d'une durée limitée. Nombre de sièges disponibles à ce tarif : 10 par départ. En cas de disparité entre ce feuillet et les prix en système, ces derniers ont priorité. Pour les détails et conditions générales, veuillez vous référer à la brochure Collection Europe 2012-2013 de Vacances Transat. Vacances Transat est une division de Transat Tours Canada inc. et est titulaire d'un permis du Québec (n° 825121). Ses bureaux sont situés au 300, rue Léo-Pariseau, bureau 500, Montréal (Québec) H2X 4C2. // 16 décembre 2011

Prix excluant le 3,50\$/1000\$ de services touristiques achetés représentant la contribution des clients au *Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages*.